



Olivier Mocquard

Commissaire aux comptes

A.R.P.E.J REZE

Association

116 rue de la Classerie

44400 REZE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES SUR LES COMPTES
ANNUELS**

EXERCICE 2023

Parc d'Activités Ragon
3 rue Maria Telkes
44119 TREILLIÈRES

tél. : 02 40 14 57 57
fax : 02 40 37 01 02

nantes@equivalences.fr

www.equivalences.fr

S.A.R.L. de Commissariat aux Comptes
au capital de 35 000 euros
RCS Nantes B 414 655 829

Membre de la
Compagnie Régionale de Rennes

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Assemblée Générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Aux Membres de l'Association « A.R.P.E.J REZE »,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « A.R.P.E.J REZE » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de Commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Ces appréciations ont porté sur l'analyse des produits « Concours publics et Subventions » et « Prestations de service », ressources en provenance de tiers financeurs ainsi des familles utilisatrices des activités de l'association.

Nous nous sommes attachés à contrôler la correcte affectation des produits à l'exercice 2023 et la conformité du traitement comptable des produits restant à recevoir à la clôture de l'exercice. Concernant les prestations de services, nos contrôles conduisent à valider la comptabilisation des participations de prestations aux familles, notamment par des sondages sur l'exhaustivité, le

rapprochement avec le logiciel de facturation des prestations et la méthode de calcul des prestations de la CAF sont satisfaisants.

Nos travaux n'appellent pas d'observation particulière.

Les appréciations, ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Treillières,
Le 12 juin 2024

Pour la S.A.R.L. EQUIVALENCES AUDIT,
O. MOCQUARD
Commissaire aux Comptes



Bilan Actif

		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	6 480	6 480		1 662
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	131 212	118 420	12 792	12 085
	Autres immobilisations corporelles	85 168	76 773	8 395	7 534
	Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes					
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts	2 400		2 400		
Autres immobilisations financières	256		256	256	
	TOTAL (I)	225 516	201 673	23 843	21 538
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	414		414	
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	67 414	4 001	63 413	85 333
	Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	211 201		211 201	164 487	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	766 264		766 264	727 997	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	6 803		6 803	31 131
	TOTAL (II)	1 052 096	4 001	1 048 095	1 008 947
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
	TOTAL ACTIF (I à V)	1 277 612	205 674	1 071 938	1 030 485
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an			1 920		
(3) dont à plus d'un an					

Bilan Passif

		31/12/2023	31/12/2022
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	3 215	3 215
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		22 500
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau	166 901	455 377	
Excédent ou déficit de l'exercice	217 949	(288 476)	
	Total des fonds propres (situation nette)	388 065	192 616
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		150
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		150
	Total des fonds propres	388 065	192 765
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques	8 000	8 000
	Provisions pour charges	209 394	191 478
	Total des provisions	217 394	199 478
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	808	
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	113 682	288 432
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	351 984	345 730
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	5		
Produits constatés d'avance		4 079	
	Total des dettes	466 479	638 241
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	1 071 938	1 030 485
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	217 949,44	(288 476,35)
	(1) Dont à moins d'un an	466 479	638 241
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	808	

Compte de Résultat 1/2

		31/12/2023	31/12/2022
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	969 101	813 611
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	2 159 248	1 928 659
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	35 440	44 379	
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits			
	Total des produits d'exploitation	3 163 789	2 786 648
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	811 559	791 023
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	127 082	127 553
	Salaires et traitements	1 569 554	1 620 288
	Charges sociales	484 965	490 735
	Dotation aux amortissements et dépréciations	12 437	19 202
	Dotation aux provisions	17 916	9 458
Reports en fonds dédiés			
Autres charges		167	
	Total des charges d'exploitation	3 023 512	3 058 428
	RESULTAT D'EXPLOITATION	140 277	(271 779)

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2023	31/12/2022
RESULTAT D'EXPLOITATION		140 277	(271 779)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	8 200	1 739
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	8 200	1 739
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		4
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		4
RESULTAT FINANCIER		8 200	1 735
RESULTAT COURANT avant impôts		148 477	(270 045)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	115 029	8 980
	Sur opérations en capital	150	168
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	115 179	9 148
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	42 937	19 088
	Sur opérations en capital	1 366	337
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		8 000
	Total des charges exceptionnelles	44 302	27 425
RESULTAT EXCEPTIONNEL		70 877	(18 278)
	Participation des salariés aux résultats		
	Impôts sur les bénéfices	1 404	154
TOTAL DES PRODUITS		3 287 168	2 797 535
TOTAL DES CHARGES		3 069 219	3 086 012
EXCEDENT ou DEFICIT		217 949	(288 476)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
	Dons en nature		
	Prestations en nature	698 002	698 002
	Bénévolat		
	TOTAL	698 002	698 002
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens	698 002	698 002
	Prestations		
	Personnel bénévole		
	TOTAL	698 002	698 002

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Le bilan présente un total de 1 071 938 euros. Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total de produits de 3 287 168 euros et un total de charges de 3 069 219 euros, dégagant ainsi un résultat de 217 949 euros.

Ce résultat se ventile ainsi :

. Résultat courant	148 477 €
. Résultat exceptionnel	70 877 €
. Impôt sur les revenus du patrimoine	- 1 404 €

Résultat comptable (excédent)	217 949 €
--------------------------------------	------------------

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'association a adopté la présentation simplifiée de son annexe comme l'y autorise le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables pour les structures ne dépassant pas certains seuils.

Par souci de simplification, les informations obligatoires mais non applicables au dossier présent et celles jugées non significatives ne sont pas présentées.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables édictées par le règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices, et en présumant de la continuité de l'exploitation.

Règles et Méthodes Comptables

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Par dérogation aux principes comptables de présentation, les charges et produits sur exercices antérieurs sont présentés avec les charges et produits exceptionnels. Ils n'influencent pas ainsi les charges et produits d'exploitation.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations incorporelles

Il s'agit de logiciels évalués à leur coût d'acquisition et amortis sur 2 à 5 ans.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Comme l'y autorise le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables, l'association a retenu, pour l'amortissement de ses immobilisations :

- la durée d'usage au lieu de la durée réelle d'utilisation pour les immobilisations non décomposables à l'origine,
- la méthode par composants et prise en compte de la valeur résiduelle dès lors qu'elles sont significatives et mesurables.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, en tenant compte de la durée de vie prévue :

- matériel des centres	3 à 10 ans
- matériel et outillage	3 à 10 ans
- installations générales, agencements, aménagements	3 à 20 ans
- matériel de transport	5 à 10 ans
- matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans

Règles et Méthodes Comptables

c) Immobilisations financières

Il s'agit de dépôts et cautionnements versés et de prêts au personnel.

d) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

e) Apports en fonds associatifs

L'association a bénéficié, en 2015, d'un apport en fonds associatifs de la Ville de Rezé pour un montant de 150 000 €, remboursé sur une durée de 7 ans à compter de 2017.

f) Subventions d'investissement

Elles sont intégrées au résultat par quote-part au même rythme que les amortissements des biens qu'elles financent. Lorsque plusieurs biens sont financés par une même subvention un taux moyen est retenu.

g) Provision pour indemnités de départ à la retraite

La provision pour indemnités de départ à la retraite a été comptabilisée au 31/12/2023 en retenant les critères suivants :

- Convention collective de l'animation
- Table de mortalité : INSEE 2017-2019
- Taux d'actualisation : 3 %
- Progression des salaires : 2 %
- Initiative du départ : salarié
- Age de départ : 64 ans
- Taux de rotation du personnel : 15 % constant jusqu'à 50 ans et 0 % après 50 ans
- Méthode de calcul : rétrospective avec prorata temporis
- Taux de charges sociales : 40 %

Règles et Méthodes Comptables

h) Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés

Conformément à l'article 20 de la Loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, nous vous informons que ces personnes n'ont reçu aucune rémunération et ne bénéficient d'aucun avantage en nature pour cet exercice.

i) Valorisation des contributions volontaires

Les subventions de fonctionnement reçues sont enregistrées aux comptes 74.

L'association bénéficie également de subventions indirectes que constituent les moyens matériels et humains mis à sa disposition par la Ville de REZÉ (locaux, consommation de fluides, mise à disposition de personnel). A défaut d'informations actualisées, les contributions en nature ont été valorisées pour le même montant que pour les années précédentes.

Les subventions indirectes comptabilisées aux comptes 86 et 87 sont répartis de la façon suivante :

- charges de personnel :	83 623 €
- charges externes :	614 379 €

Elles apparaissent en pied du compte de résultat.

j) Objet social

L'association a pour objet :

- l'organisation d'activités éducatives sociales et de loisirs pour les enfants et les jeunes de Rezé,
- la représentation de leurs intérêts auprès des pouvoirs publics et semi-publics et de toutes autres autorités,
- la gestion et l'animation de toutes réalisations éducatives, centres de loisirs sans hébergement permanents ou non, centres de vacances, maison de l'Enfance, animations de quartiers, points informations jeunesse, ateliers, etc... ainsi que le gestion de tous locaux ou espaces de jeux qui lui seraient confiés par tout organisme,
- le soutien aux initiatives participant à la réalisation des buts de l'Association,
- la prise en compte de projets expérimentaux pouvant contribuer au développement des activités Enfance et Jeunesse,
- de permettre aux jeunes d'exprimer leurs désirs et leurs besoins par la concertation permanente et d'aider à la réalisation de leur projets,
- de participer aux actions favorisant l'information et l'insertion des jeunes,
- d'être un lieu de réflexion sur l'Enfance et la Jeunesse.

Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	14 140				7 660	6 480
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	14 140				7 660	6 480
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels	281 824		3 172		153 784	131 212
Instal., agencement, aménagement divers	26 319				3 132	23 187
Matériel de transport	32 976				13 720	19 255
Matériel de bureau, informatique et mobilier	123 371		6 536		87 181	42 725
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations grévées de droits						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	464 489		9 707		257 817	216 380
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	256		4 000		1 600	2 656
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	256		4 000		1 600	2 656
TOTAL	478 885		13 707		267 077	225 516

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	12 478	1 662	7 660	6 480
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	12 478	1 662	7 660	6 480
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	269 739	2 465	153 784	118 420
	Autres instal., agencement, aménagement divers	25 124	218	2 988	22 354
	Matériel de transport	32 976		13 720	19 255
	Matériel de bureau, mobilier	117 031	4 092	85 959	35 164
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations grevées de droits				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	444 870	6 774	256 452	195 193	
TOTAL		457 348	8 437	264 112	201 673

Tableau des subventions d'investissement

Situations et mouvements Rubriques	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes fin d'exercice
		Augmentations	Diminutions	
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
2004 - Subvention CAF	8 626		4 086	4 540
2005 - Subvention CAF	3 934		966	2 968
2008 - Subvention CAF	4 944		2 097	2 847
2009 - Subvention CAF	4 491		862	3 629
2015 - Subvention CAF	4 315			4 315
2019 - Subvention CAF	1 458			1 458
TOTAUX	27 767		8 011	19 756

Tableau des amortissements des subventions d'investissement

Situations et mouvements Rubriques	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements fin d'exercice
		Dotations	Diminutions	
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
2004 - Subvention CAF	8 626		4 086	4 540
2005 - Subvention CAF	3 934		966	2 968
2008 - Subvention CAF	4 944		2 097	2 847
2009 - Subvention CAF	4 491		862	3 629
2015 - Subvention CAF	4 315			4 315
2019 - Subvention CAF	1 308	150		1 458
TOTAUX	27 617	150	8 011	19 756

Variation des Fonds Propres

	Fonds propres clôture 31/12/2022	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2023
Fonds propres sans droit de reprise	3 215				3 215
Fonds propres avec droit de reprise	22 500			22 500	
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	455 377	(288 476)			166 901
Excédent ou déficit de l'exercice	(288 476)	288 476	217 949		217 949
Situation nette	192 616		217 949	22 500	388 065
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	150		8 011	8 161	
Provisions réglementées					
TOTAL	192 765		225 961	30 661	388 065

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	8 000			8 000
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	191 478	17 916		209 394
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	199 478	17 916		217 394
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	10 346	4 001	10 346	4 001
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	10 346	4 001	10 346	4 001
TOTAL GENERAL		209 824	21 917	10 346	221 395
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		21 917	10 346		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts	2 400	1 920	480
	Autres immobilisations financières	256		256
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	67 414	67 414	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés	11 166	11 166	
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	200 035	200 035	
	Charges constatées d'avance	6 803	6 803	
	TOTAL DES CREANCES		288 074	287 338
Prêts accordés en cours d'exercice		4 000		
Remboursements obtenus en cours d'exercice		1 600		
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	808	808		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	113 682	113 682		
	Personnel et comptes rattachés	194 484	194 484		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	153 444	153 444		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	4 057	4 057		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	5	5		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		466 479	466 479		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Produits à recevoir

	31/12/2023	31/12/2022	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients	12 270	16 698	(4 428)	-26,52
Autres créances	198 498	150 678	47 821	31,74
TOTAL	210 768	167 375	43 393	25,93

AUTRES CRÉANCES CLIENTS

Organismes et usagers, factures à établir : **12 270 €**

AUTRES CRÉANCES

Participations CAF solde P.S.O. 2023 : 107 209 €

Participations MSA solde PSO 2023 : 1 037 €

Subvention CAF solde CTG 2023 : 77 143 €

Indemnités journalières : 438 €

Formation : 10 976 €

Personnel, produits à recevoir : 700 €

Remboursement assurance : 995 €

198 498 €

Charges constatées d'avance

	31/12/2023	31/12/2022	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	6 803	31 131	(24 327)	-78,15
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	6 803	31 131	(24 327)	-78,15

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE - EXPLOITATION

Autres achats et charges externes :	6 621 €
Salaires et traitements :	130 €
Charges sociales du personnel :	52 €
	<hr/>
	6 803 €

Charges à payer

	31/12/2023	31/12/2022	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 053	111 982	(95 929)	-85,66
Dettes fiscales et sociales	252 942	256 809	(3 867)	-1,51
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	268 995	368 791	(99 796)	-27,06

DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

Fournisseurs, factures non parvenues : **16 053 €**

DETTES FISCALES ET SOCIALES

Dettes provisionnées pour congés à payer : 130 068 €

Personnel, charges à payer : 45 201 €

Organismes sociaux, charges à payer : 74 960 €

État, charges à payer : 2 713 €

252 942 €

Concours publics et subventions

31/12/2023

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Montant fin ex.
Concours publics et subventions						
Concours publics						
Subventions d'exploitation		40 356	1 858 446	260 447		2 159 248
Subventions d'investissement						
TOTAL		40 356	1 858 446	260 447		2 159 248

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2023	31/12/2022
Dons en nature		
Prestations en nature		
Mise à disposition locaux et entretien	568 879	568 879
Mise à disposition service informatique et téléphonie	17 320	17 320
Mise à disposition de matériel	28 180	28 180
Mise à disposition de personnel propreté	83 623	83 623
	698 002	698 002
Bénévolat		
Total	698 002	698 002

Répartition par nature de charges	31/12/2023	31/12/2022
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Mise à disposition locaux et entretien	568 879	568 879
Mise à disposition service informatique et téléphonie	17 320	17 320
Mise à disposition de matériel	28 180	28 180
Mise à disposition personnel propreté	83 623	83 623
	698 002	698 002
Prestations		
Personnel bénévole		
Total	698 002	698 002